



On s'explique volontiers l'égoïsme assez fréquent chez les vieillards; l'expérience étant le fruit des années, plus on a vécu, plus on a eu d'exemples d'ingratitude pour les services rendus, et le précepte : « Chacun pour soi », se pratique tout naturellement chez celui qui a reconnu, à ses dépens, que s'occuper des autres est un métier de dupe.

Ce qui est inexplicable chez les vieillards, c'est l'avarice. On comprendrait la jeunesse prévoyante en vue des longs jours qu'elle a devant elle (et

remarquez que, au contraire, la prévoyance n'est pas sa vertu); mais les vieillards, même sans héritiers, s'imposant des privations pour thésauriser, voilà ce qui résiste à tous les raisonnements.

On pourrait demander le mot de cette énigme au père Fourchon, qui est dans le susdit cas; mais il ne le donnerait probablement pas, d'abord parce qu'il ne donne jamais rien. C'est peut-être pour cela que la veuve Beurré a pris, du moins il l'affirme; elle le nie formellement. Nous verrons tout à l'heure qui des deux doit être cru, car le bonhomme a cité directement en police correctionnelle la veuve qu'il accuse d'abus de confiance.

— Messieurs les juges, dit-elle, si vous saviez que cet homme-là qui me traite de voleuse, ça vient simplement de ce qu'il est d'une avarice de sardine... (*Mouvement d'étonnement du Tribunal et de l'auditoire à cette comparaison insaisissable.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous voulez dire qu'il est d'une avarice sordide?

LA VEUVE BEURRÉ, *surprise*. — Une sordide?

M. LE PRÉSIDENT. — Cela ne fait rien; continuez et abrégez!

LA VEUVE BEURRÉ. — Tenez, pour vous montrer qu'ayant un jour un mal de dents à faire enfler des chevaux de bois (*rires*), et que devant aller le lendemain à Guéret, qui est son pays natif, pour un

héritage, il est parti en disant qu'il se la ferait arracher là, comme étant moins cher qu'à Paris, et qu'il a mieux aimé souffrir la torture tout le long de la route, pour la chose peut-être d'une pièce de trente sous de différence.

Ceci n'étant pas le procès, M. le président engage la prévenue à répondre à l'accusation portée contre elle, et l'incident est clos sur ce fait étrange d'un avare allant se faire extirper une dent gâtée dans le département de la Creuse.

LA VEUVE BEURRÉ. — Comme on dit chez nous : il est comme le cochon, il ne fera de bien qu'après sa mort.

M. LE PRÉSIDENT. — Voyons, répondez : vous étiez au service de M. Fourchon et vous aviez, paraît-il, fait, sur une grande échelle, ce qu'on appelle danser l'anse du panier?

LA VEUVE BEURRÉ. — Moi! j'ai fait danser un panier sur une échelle? Mais pas du tout, monsieur, je ne suis pas en service, moi; j'ai mon indépendance.

LE PÈRE FOURCHON. — Ayant acheté un im-



meuble, j'avais pris la veuve Beurré pour m'y poser des sonnettes.

LA VEUVE BEURRÉ. — Pour avoir à meilleur marché.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous posez des sonnettes?

LA VEUVE BEURRÉ. — Tenez, m'sieu, v'là ma carte.

Elle passe une carte au Tribunal, et lecture en est donnée :

« Veuve Beurré, garde-malade, a été pendant trente-deux ans dans la serrurerie, par son mari, défunt Beurré, de son vivant maître serrurier.

« Pose les stores, les sonnettes et les sangsues. »
(*Rires dans l'auditoire.*)

LE PÈRE FOURCHON. — Je n'avais pas été la chercher exprès pour ça : je la connaissais parce qu'elle m'avait posé des sangsues, l'an dernier ; je l'ai chargée de mes sonnettes par humanité, pour lui faire gagner sa vie.

LA VEUVE BEURRÉ. — Gagner sa vie... Ah ! oui, on la gagne, avec vous, parlons-en ! Par humanité ! Oh ! homme faux !

M. LE PRÉSIDENT. — Voyons, n'injuriez pas le plaignant.

LA VEUVE BEURRÉ. — Non, mais il n'y a qu'à voir son air faux.

M. LE PRÉSIDENT. — Allons, taisez-vous ! (*Au plaignant.*) Quelle somme avez-vous remise à cette femme ?

LE PÈRE FOURCHON. — A elle, rien ; j'ai payé au quincaillier où elle a acheté les sonnettes, le fil, les ressorts et tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Eh bien, alors, où est l'abus de confiance ?

LE PÈRE FOURCHON. — Mais, monsieur, elle a abusé de ma confiance d'au moins une pièce de trois francs et plus, vu que le quincaillier m'a vendu de ça plus cher et qu'il lui a donné la différence ; ils s'étaient entendus tous les deux pour me gruger ; elle l'avoue elle-même.

M. LE PRÉSIDENT. — Et la remise que le quincaillier lui a faite, vous appelez ça un délit ?

LA VEUVE BEURRÉ. — Voulant me payer la pose de ses sonnettes pas même le quart de ce que ça vaut, naturellement j'ai eu mon petit bénéfice sur la fourniture.

M. LE PRÉSIDENT. — La cause est entendue.

LE PÈRE FOURCHON. — Aussi voleurs l'un que l'autre.

Naturellement, il a été débouté de sa plainte.

LA VEUVE BEURRÉ. — C'est bien fait, homme faux ! A-t-il l'air faux !

M. LE PRÉSIDENT. — Retirez-vous.

LA VEUVE BEURRÉ. — Si je m'en étais aperçue, la fois des sangsues...

L'AUDIENCIER. — Voyons, allez-vous-en !

LA VEUVE BEURRÉ, *sortant*. — Mais n'ayant

pas regardé sa figure, la fois des sangsues.....

Eh! là-bas, posez un store, veuve Beurré, posez un store!

